

# ESPACE JEUNES



>>>>>>>> 11/17 ANS



**HAUTE TARENTOISE**  
Communauté de Communes

L'Espace Jeunes est un accueil de loisirs 11/17 ans. Il propose un programme d'activités à chaque période de vacances scolaires ; l'Espace Jeunes est accessible aux jeunes de la classe de sixième jusqu'à 17 ans. Un enfant scolarisé en CM2 peut prétendre à fréquenter l'Espace Jeunes les vacances d'été précédent son entrée en sixième. Les jeunes à besoin spécifique sont les bienvenus après une rencontre avec l'équipe d'animation.



## Pédagogie



L'Espace Jeunes est une structure socio-éducative qui vise à offrir un milieu de vie propice à stimuler le développement de l'adolescent sur tous les plans. A travers son programme d'activités, l'Espace Jeunes propose des loisirs dans ses fonctions de divertissement, de détente et de développement personnel et collectif, afin de favoriser l'intégration sociale. L'action de l'équipe d'animation est consignée dans un projet pédagogique disponible à votre demande.

## Équipe d'animation



Dans un état d'esprit convivial et chaleureux, les jeunes sont encadrés à la journée, ou à la demi-journée, ou encore en soirée, par une équipe d'animation professionnelle. Nous privilégions l'interaction en petit groupe avec un taux d'encadrement ne dépassant pas 2 animateurs pour 16 jeunes.



# Programme et inscription aux activités

3



Le programme des activités est communiqué au plus tôt trois semaines avant le début des vacances scolaires sur le site internet de l'intercommunalité. L'adhésion à l'Espace Jeunes permet aux familles de recevoir directement le programme, le « sac à dos », et la fiche de réservations aux activités. Cette dernière est à retourner pour recevoir une confirmation de vos inscriptions. Seules les familles avec un dossier d'adhésion peuvent réserver des activités.



## >> En pratique

### *Conditions d'adhésion*

Le responsable légal du jeune doit :

- ◆ Avoir rempli et signé le dossier d'adhésion (valable du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1).
- ◆ Avoir transmis les photocopies du carnet de vaccination.
- ◆ Avoir transmis son attestation de quotient familial CAF/MSA (datée de moins de trois mois).
- ◆ Avoir fait valider le Pass Nautique (facultatif mais nécessaire pour s'inscrire aux activités nautiques hors baignade).

### **Ces documents sont disponibles :**

> au Loc@l des Jeunes,  
73, rue de la Bourgeat  
à Bourg Saint Maurice  
04.79.07.27.16

> ou sur le site internet  
[www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr)



**Ces pièces sont à déposer au Loc@l des Jeunes ou à envoyer par mail à :**  
[loisirs-jeunesse@hautetarentaise.fr](mailto:loisirs-jeunesse@hautetarentaise.fr)

# Tarifs et facturation

Grille de tarifs en €, selon le quotient familial CAF et type d'activité.

TARIFS	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	Hors CCHT
Activité*	1,5	2	2,5	3	3,5	4	8
Activité**	3	4	5	6	7	8	16
Activité***	4,5	6	7,5	9	10,5	12	24
Activité****	7	9	11	13	15	17	24

Une facture (titre de recettes) récapitulative des activités réservées sera adressée aux familles à l'issue de chaque période des vacances. Il faut bien noter que la facturation est effectuée sur la base des réservations et non des présences. Seules les familles présentant un certificat médical pourront se faire rembourser les journées d'absence de leurs enfants. Les familles s'acquittent du titre de recette soit par internet (avec des codes fournis avec le titre) ou dans les locaux du Trésor Public à Bourg-Saint-Maurice.



## *Portable et objets de valeur*

Il est préférable que les objets de valeur ne soient pas rapportés sur l'Espace Jeunes. Le portable est autorisé sauf sur les temps d'activités et de repas.



*Suivez-nous  
sur insta en scannant  
le QR code*



**Service Jeunesse  
Le Local des Jeunes**

73, rue de la Bourgeat - Bourg Saint Maurice  
04.79.07.27.16 - pij@hautetarentaise.fr

[www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr)

